

Assemblée communale ordinaire, lundi 19 décembre 2022, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1

Président : M. Werner Müller, vice-président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 24 novembre 2022 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Trente citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le vice-président excuse le président Monsieur Jean-Claude Berberat qui ne peut pas participer à cette Assemblée. Ensuite, il déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue tout particulièrement Madame Rina Mehmetaj, nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale ainsi que Monsieur Tiago Alexandre Amorim Fernandes qui demande son droit de cité communal. Il propose Madame Jeannine Giuliani et Monsieur Paul-Emile Schaffner pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2022, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter les budgets 2023, fixer les éléments de base ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00, à couvrir par le fonds spécial chemins AF (MCH1), pour la réfection du chemin AF au lieu-dit "Bas de Vaivre" ;
4. Discuter et voter le règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) ;
5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 155'000.00 pour le renforcement du réseau électrique, à couvrir par le fonds spécial amélioration du réseau (MCH1) ;
6. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Tiago Alexandre Amorim Fernandes ;
7. Informations du Conseil communal ;
8. Divers.

1. Procès-verbal

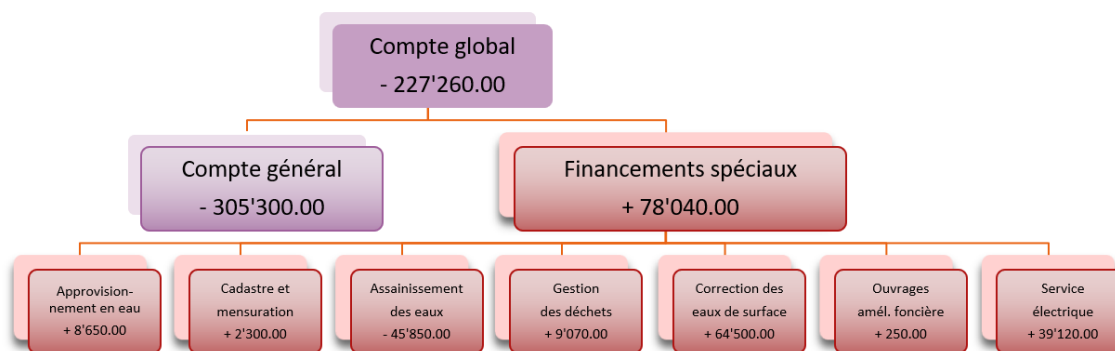
Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 27 juin 2022 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter les budgets 2023, fixer les éléments de base

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

C'est la quatrième fois que le budget communal est présenté en version MCH2 (manuel comptable harmonisé). Le vœu du Conseil communal est d'arriver à un budget équilibré mais le résultat du budget 2023 présente un excédent de charges de Fr. 227'260.00 qui se décompose ainsi :



Monsieur le vice-président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

Avant de passer au chapitre par chapitre, Monsieur Sigismond Jacquod donne un aperçu des différents groupes de matière de charges.

	Charges	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
30	Charges de personnel	1'289'340.00	1'235'820.00	1'263'436.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'647'680.00	1'940'660.00	2'000'847.41
33	Amortissements du patrimoine administratif	282'295.00	237'680.00	236'080.00
34	Charges financières	113'760.00	71'840.00	67'667.07
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	82'400.00	47'000.00	108'697.49
36	Charges de transfert	3'790'410.00	3'710'050.00	3'711'345.35
37	Subventions à redistribuer	1'600.00	1'600.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
3	Total des charges	8'207'485.00	7'244'650.00	7'388'073.57

Il passe ensuite le budget, chapitre par chapitre.

0. Administration générale

022 Services généraux

Le renchérissement qui sera octroyé au personnel communal a été estimé à 2.7 points (indice des prix à fin novembre 2022). Par ailleurs, une nouvelle collaboratrice a été embauchée à un taux de 80 % en remplacement de Madame Laure Cattin qui était employée à 60 %.

De nouveaux contrats d'assurance ont été conclus en 2022, notamment au niveau de la cybersécurité et du risque juridique.

Des adaptations des programmes informatiques sont rendues obligatoires au niveau du Contrôle des Habitants (e-demenagement) et du programme de comptabilité (MCH2).

Dans l'établissement du budget 2023, il a été tenu compte de l'augmentation du coût des différentes énergies (mazout et électricité).

1. Ordre et sécurité publics - défense

162 Défense civile

Dans l'établissement du budget 2023, il a été tenu compte de l'augmentation du coût des différentes énergies (mazout et électricité).

La production d'eau chaude de l'abri de protection civile doit être revue.

Avec les prévisions de restriction au niveau de l'électricité pour cet hiver, les Communes devront mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU) pour la population.

2. Formation

212 Degré primaire

Le budget de l'école primaire est basé sur la fréquentation de 134 élèves, à quoi il est nécessaire d'ajouter certains moyens d'enseignement imposés par les services de l'Etat.

Les charges relatives à l'enseignement pour les Communes jurassiennes augmentent de 1.95 % (progression des annuités et renchérissement). Pour Develier, c'est une augmentation de charges de Fr. 19'240.00 qu'il faut prendre en compte.

213 Degré secondaire I

Notre participation au Collège de Delémont dépend de la population, ainsi que du nombre d'élèves de Develier (45 pour 2022, contre 37 en 2021).

3. Culture - sports - loisirs - églises

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4. Santé

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

5. Prévoyance sociale

532 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Pour 2023, l'Office cantonal des assurances sociales prévoit une augmentation de la participation des Communes de Fr. 402'000.00 par rapport au budget 2022. Pour Develier, cela représente une charge supplémentaire de Fr. 3'000.00.

545 Prestations aux familles

Le taux de remplissage de l'UAPE est en constante augmentation depuis deux ans, ce qui induit une réduction du déficit de l'institution. En revanche, les décomptes avec les services de l'Etat s'établissent avec deux années de retard. En 2023, ce seront les comptes 2021 qui seront apurés.

572 Aides économiques

Il est relativement difficile de prévoir quelles aides devront être versées durant l'année 2023. Les chiffres du budget sont calculés en fonction de la situation à fin novembre 2022.

579 Assistance

Il s'agit ici de notre participation aux charges de l'action sociale. Cette dépense (estimée à Fr. 589'200.00 pour 2023) dépend également des avances effectuées par la Commune dans les aides économiques pour les années 2021 et 2022.

6. Trafic et télécommunications

615 Routes communales

Les tâches du personnel d'exploitation sont toujours plus nombreuses. C'est ainsi que le Conseil communal envisage l'embauche d'un auxiliaire ou de confier certaines tâches à des tiers pour éviter l'augmentation des heures supplémentaires.

7. Protection de l'environnement - aménagement du territoire

710 Approvisionnement en eau

Les efforts pour diminuer les fuites d'eau sont maintenus (modifications de raccordements, révision d'hydrants et changement de vannes).

Les amortissements sont légèrement inférieurs grâce à des dons importants reçus notamment pour l'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont.

Après attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau, le compte de l'eau présente un bénéfice de Fr. 8'650.00.

720 Assainissement des eaux

Le compte de l'épuration des eaux usées présente un déficit de Fr. 45'850.00 qui sera prélevé sur la réserve y-relative.

A noter que, au printemps 2023, le Règlement concernant les eaux usées sera revu afin de répondre aux exigences de la Loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux). Cela impliquera certainement une augmentation du tarif permettant de financer le maintien de la valeur (identique à ce qui se pratique pour l'approvisionnement en eau).

730 Gestion des déchets

Le SEOD a décidé, à fin 2021, de réactiver sa rétrocession de Fr. 10.00/habitant aux Communes membres. Cela permet d'améliorer la situation de ce financement spécial et, ainsi, diminuer la taxe annuelle prélevée par ménage.

741 Correction des eaux de surface

Les premières mesures concrètes de PRO-VITA se terminent cette année. Il est prévu de lancer une 2e étape durant l'année 2023. Un crédit de construction a été ouvert dans le courant de l'automne 2022.

790 Aménagement du territoire

La révision du plan d'aménagement local (PAL) sera relancée durant l'année 2023.

8. Economie publique

871 Electricité

Les mesures d'amélioration de la gestion du Service électrique continueront durant l'année 2023 (gestion des avis d'installation, de contrôle des installations électriques, des demandes de raccordement, mise en place d'un portail-client, installation du smart metering).

Les tarifs d'électricité 2023 ont pris l'ascenseur. Cette augmentation a été en partie seulement répercutée sur les consommateurs.

Après attribution à la réserve pour l'efficacité énergétique (Fr. 2'900.00) et à celle de l'éclairage public (Fr. 9'700.00), le compte du Service électrique présente un excédent de revenus de Fr. 26'520.00 qui sera reporté sur le fonds pour le maintien du réseau.

9. Finances et impôts

910 Impôts

Les estimations des rentrées fiscales des personnes physiques sont basées sur une légère amélioration. Quant à celles des personnes morales, elles sont revues à la baisse. Les effets de la pandémie sur les revenus fiscaux restent encore une grande inconnue.

920 Conventions fiscales

La réforme de la fiscalité des entreprises a eu pour effet une diminution des revenus fiscaux. Cette baisse est compensée en partie par une rétrocession, de la part de la Confédération, d'une part de l'impôt fédéral direct.

930 Péréquation financière et compensation des charges

L'indice des ressources 2021 de la Commune de Develier est de 96.21, contre 87.87 pour l'année 2020. Cela signifie que nous aurons droit à aucune contribution du fonds de péréquation, mais nous n'y participerons pas non plus (zone neutre entre 90 et 100).



961 Intérêts

Les intérêts des dettes sont en hausse. Cela est dû à l'ouverture des crédits de construction pour les deux grands projets en cours, soit l'interconnexion du réseau d'eau et PRO-VITA (protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau).

Pour terminer la présentation du budget 2023, Monsieur Sigismond Jacquod donne un aperçu du compte des investissements. Il rappelle que ces investissements ne font pas l'objet d'une décision de l'Assemblée communale, ce n'est qu'une information.

0 Administration générale	Budget 2023		Budget 2022	
029 Immeubles administratifs	100'000.00		100'000.00	
Total Administration générale	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00

Un bilan général du bâtiment de l'administration a été établi par le bureau d'architecture qui avait suivi le dossier de rénovation dans la fin des années 1990. Il en résulte qu'un nombre important de travaux sont à prévoir durant les prochaines années. Dans ce sens, un crédit-cadre devrait être soumis en Assemblée communale durant l'année 2023 pour des rénovations à réaliser sur plusieurs années, en fonction des priorités.

2 Formation	Budget 2023		Budget 2022	
212 Degré primaire	12'900.00		0.00	
Total Formation	12'900.00	0.00	0.00	0.00

Une 4e classe de l'école primaire sera équipée d'un tableau interactif, comme le sont déjà trois classes.

3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Budget 2023		Budget 2022	
342 Loisirs	200'000.00		100'000.00	
Total Culture - Sports - Loisirs - Eglises	200'000.00	0.00	100'000.00	0.00

Les places de jeux de la Commune ne répondent plus aux normes, ni aux exigences. Des devis ont été établis pour la réfection de la place de jeux de l'école et pour de nouveaux aménagements au petit terrain de football à la Route de Courtételle. Les futurs projets feront l'objet d'une présentation et d'un crédit lors d'une Assemblée prévue en 2023.

5 Prévoyance sociale	Budget 2023		Budget 2022	
545 Prestations aux familles	30'000.00		30'000.00	
Total Prévoyance sociale	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00

Le Conseil communal a pris la décision de lancer une étude de faisabilité afin de transformer notre Unité d'accueil pour écoliers (UAPE La Récré) en crèche, ce qui permettrait l'accueil d'enfants de 0 à 4 ans et, ainsi, de stabiliser les finances de cette institution communale. Avant de lancer définitivement le projet, l'Exécutif communal est dans l'attente d'une décision formelle du Gouvernement.

6 Trafic et télécommunications	Budget 2023		Budget 2022	
615 Réfection du trottoir Route de Porrentruy	12'000.00		0.00	
615 Réfection Chemin de la Golatte	25'000.00		0.00	
615 Sécurisation secteurs prioritaires	20'000.00		0.00	
Total Trafic et télécommunications	57'000.00	0.00	0.00	0.00

Dans le cadre de la réfection du revêtement de la route cantonale en direction des Rangiers prévue en 2023, le Conseil profitera du chantier pour améliorer les trottoirs. Le Chemin de la Golatte nécessite une remise à niveau. Selon le Concept de mobilité, trois secteurs prioritaires nécessitent une modification ou une amélioration de la signalisation.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2023		Budget 2022	
741 PRO-VITA	600'000.00		800'000.00	
771 Mur de soutènement du cimetière	40'000.00		40'000.00	
771 Aménagement d'un espace vert	22'000.00		0.00	
Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	662'000.00	0.00	840'000.00	0.00

La population de Develier a validé le crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 en date du 05 juillet 2020. Après les mesures anticipées qui se termineront en début d'année 2023, de nouveaux secteurs pourront être réaménagés (certainement sur la Betteratte et la Fenatte). Un mur de soutènement au cimetière mérite d'être assaini. Une fois les études terminées, un crédit sera soumis à une prochaine Assemblée communale. Une ou plusieurs rangées de tombes seront nivelées pour faire place à un espace vert.

8 Economie publique	Budget 2023		Budget 2022	
812 Réfection du Chemin AF en Bas de Vaire	45'000.00		0.00	
871 Renforcement du réseau électrique	155'000.00		0.00	
Total Economie publique	200'000.00	0.00	0.00	0.00

Le chemin d'amélioration foncière (AF) en Bas de Vaire nécessite une réfection totale. Cet investissement devrait être pris en charge par le fonds. Avec les installations photovoltaïques privées qui fleurissent à grande vitesse, il est primordial d'effectuer quelques travaux de renforcement, notamment au niveau des différents câbles qui sont trop petits. Un crédit dans ce sens est proposé à l'Assemblée communale ordinaire du budget.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

Madame Heidi Meister demande s'il n'est pas possible de passer l'investissement pour les places de jeux dans le budget 2023. L'inscription au budget n'est pas indispensable car il faudra de toute façon passer par une demande de crédit devant l'Assemblée communale. Le Conseil communal est à l'étude pour un projet de place de rencontre à la Route de Courtételle et il devrait présenter une demande de crédit dans le courant de l'année 2023.

Madame Colette Etique Rais demande que quelque chose soit fait, même avec un budget restreint et trouve dommage d'attendre si longtemps pour avoir une place de jeu aménagée. Le Conseil communal prend acte de cette remarque.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Avant de passer au vote, Monsieur Sigismond Jacquod récapitule les différentes taxes liées au budget 2023 :

3.1. Quotité d'impôt

Le budget 2023 est présenté avec une quotité d'impôt inchangée de 1.95 points.

3.2. Taxes communales

Le budget 2023 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1. Taxes de l'approvisionnement en eau potable * :

- | | |
|---|----------|
| a) taxe d'utilisation (de consommation) au m3 | Fr. 1.80 |
| b) taxe de base de | |
| - Fr. 100.00 par année pour un compteur Ø 15 (3/4") | |
| - Fr. 100.00 par année pour un compteur Ø 20 (3/4") | |
| - Fr. 225.00 par année pour un compteur Ø 25 (1") | |
| - Fr. 840.00 par année pour un compteur Ø 32 (1 1/4") | |
| - Fr. 1'440.00 par année pour un compteur Ø 40 (1 1/2") | |
| - Fr. 2'400.00 par année pour un compteur Ø 50 (2") | |

3.2.2. Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux * :

- | | |
|---|----------|
| a) taxe d'utilisation (de consommation) au m3 | Fr. 1.00 |
|---|----------|

3.2.3. Taxes des déchets * :

- | | |
|--|------------|
| a) personne seule majeure..... | Fr. 120.00 |
| b) ménage dès deux personnes majeures | Fr. 150.00 |
| c) personne seule majeure bénéficiaire de
prestations complémentaires à l'AVS/AI | Fr. 100.00 |
| d) ménage dès deux personnes majeures bénéficiaires de
prestations complémentaires à l'AVS/AI | Fr. 100.00 |
| e) microentreprise | Fr. 100.00 |
| f) autres commerces et industries | Fr. 200.00 |

3.2.4. Taxe immobilière :

- | | |
|---|--------|
| a) taxe immobilière basée sur la valeur officielle..... | 1.00 ‰ |
|---|--------|

- 3.2.5. Taxe des eaux de surface :
- a) taxe des eaux de surface basée sur la valeur officielle.....0.35 ‰
- 3.2.6. Taxe cadastrale :
- a) taxe cadastrale basée sur la valeur officielle..... 0.05 ‰
- 3.2.7. Taxe des chiens :
- a) taxe annuelle par chien,
y compris la part cantonale de Fr. 20.00 Fr. 40.00
- b) taxe annuelle par chien de fermes isolées,
y compris la part cantonale de Fr. 20.00 Fr. 30.00

* les tarifs présentés sont hors TVA

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2023, présentant un excédent de charges de Fr. 227'260.00 et les éléments de base.

Monsieur le vice-président passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour la présentation du budget de la Bourgeoisie. Ce dernier est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaire particulier. Ce budget boucle avec un excédent de charges de Fr. 6'300.00.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2023 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charges de Fr. 6'300.00.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00, à couvrir par le fonds spécial chemins AF (MCH1), pour la réfection du chemin AF au lieu-dit "Bas de Vaivre"

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Ce chemin se trouve à Develier-Dessus et donne accès à la forêt de « Bas de Vaivre », située en contrebas de la Route des Rangiers. Ces travaux sont proposés car ce chemin a déjà fait l'objet de plusieurs réfections.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Monsieur Daniel Rohrbach précise que ce chemin sera mis en dur et que ces travaux sont à la charge unique de la Commune. Les coûts sont les suivants :

Travaux	Montant TTC	
Génie civil	Fr.	42'000.00
Divers	Fr.	3'000.00
TOTAL	Fr.	45'000.00

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Vincent Chappuis demande comment sera refait ce chemin. Ce chemin sera refait en enrobé bitumineux.

Monsieur Vincent Chappuis souhaite connaître le montant du fonds en question. Le montant du fonds est de Fr. 59'000.00. Il est alimenté chaque année à hauteur de Fr. 19'000.00 par la Commune et du même montant pour les propriétaires fonciers.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 45'000.00, à couvrir par le fonds spécial chemins AF (MCH1), pour la réfection du chemin AF au lieu-dit « Bas de Vaivre ».

4. Discuter et voter le règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier rappelle que ce règlement est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après la présente Assemblée communale.

Monsieur Daniel Rohrbach indique que ce nouveau règlement est une étape obligatoire pour la mise aux normes du règlement actuel. Cela permet également d'avoir une réglementation identique au sein de la société Sacen SA. Il doit répondre aux nouvelles réglementations fédérales.

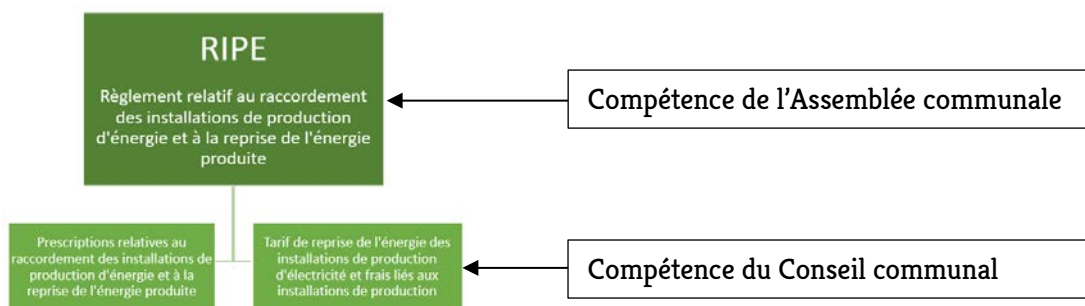
Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach qui passe la parole à Monsieur Patrick Borruat, responsable du Service électrique.

En préambule, Monsieur Patrick Borruat donne quelques informations générales sur le Service électrique. En raison des partenariats conclus depuis les années 2000 et plus particulièrement depuis 2010 avec la société Sacen SA, le Service électrique a économisé plus de Fr. 840'000.00 grâce aux achats groupés d'énergie. Aujourd'hui, le marché de l'électricité est en pleine turbulence en raison des restrictions d'exportations de gaz russe en Allemagne, de problèmes techniques dans les centrales nucléaires françaises ainsi que de la sécheresse qui a affaibli les productions d'énergie hydraulique.

Monsieur Patrick Borruat montre également l'évolution des tarifs électriques de Develier par rapport aux autres gestionnaires de réseau suisses. Les tarifs de Develier ont toujours été dans la moyenne suisse. Pour 2023, les prix seront légèrement supérieurs à cette moyenne.

Le marché électrique sera encore perturbé ces prochaines années. La pénurie énergétique est une réalité à court ou moyen terme. La Suisse couvre près de 95% de ses besoins énergétiques grâce au pétrole, à l'électricité, au gaz naturel et au bois. Les prix actuels semblent toutefois montrer une légère baisse.

Monsieur Patrick Borruat passe ensuite à l'explication du règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite. Le règlement actuel date de 2012. Ce nouveau règlement peut être schématisé de la façon suivante :



En raison de l'évolution des bases légales fédérales en la matière, une révision complète s'avère nécessaire. En collaboration avec les autres partenaires de la Charte Sacen et avec le soutien de Me Sifonios, avocat conseil et spécialiste en cette matière, un nouveau règlement type a été élaboré. Ce règlement est accompagné de prescriptions et d'un tarif. Il correspond à la situation actuelle et est conforme au droit. Le Conseil communal ainsi que les membres de la Commission des Services industriels ont préavisé favorablement ces documents.

Les buts principaux de cette révision sont les suivants :

- promouvoir les énergies renouvelables ;
- répondre aux nouvelles conditions cadres fédérales ;
- protéger les réseaux en cas de perturbations ;
- simplifier le règlement initial ;
- permettre une rémunération juste et transparente des acteurs.

Les différents chapitres du règlement sont mentionnés :

1. Dispositions générales
2. Raccordements
3. Mesures
4. Consommation propre
5. Reprise de l'énergie
6. Mise en conformité
7. Délégation de compétences au Conseil communal
8. Dispositions pénales
9. Dispositions de procédure
10. Dispositions finales.

Les prescriptions relatives au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite reprennent certains éléments du règlement en les précisant plus en détail :

1. Dispositions générales
2. Raccordements
3. Mesures
4. Consommation propre
5. Reprise de l'énergie
6. Directives techniques
7. Dispositions finales.

Le règlement tarifaire relatif à la reprise de l'énergie des installations de production d'énergie et aux frais liés aux installations de production est de la compétence du Conseil communal. Ainsi, ce dernier peut en tout temps adapté les tarifs selon la situation du marché. Il traite les points suivants :

1. Coûts de raccordements au réseau
2. Tarif de reprise
3. Garanties d'origine
4. Frais
5. Entrée en vigueur

Conformément aux obligations légales de reprise et de rétribution de l'électricité provenant d'installations de production d'électricité renouvelable et d'installations à couplage chaleur-force raccordées au réseau de distribution de la Commune, l'énergie électrique (hors garantie d'origine) est rétribuée au tarif de 13 centimes.

Le producteur et la Commune peuvent convenir au cas par cas d'une reprise des garanties d'origine. Le cas échéant, les garanties d'origine reprises sont rétribuées selon les conditions suivantes :

- Installations PV d'une puissance inférieure à 30 kVA : 4 centimes/kWh
- Installations PV d'une puissance supérieure ou égale à 30 kVA : selon contrat
- Autres installations de production d'énergie : selon contrat.

Des réflexions sont en cours dans le cadre de La Charte pour la libéralisation des producteurs et de la possibilité de revendre l'énergie produite à d'autres GRD (gestionnaire de réseau de distribution) ainsi que sur l'adaptation trimestrielle des tarifs de reprise.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Patrick Borruat pour ses explications et ouvre la discussion.

Madame Heidi Meister demande si le haut et le bas tarif existeront toujours. Oui, pour autant que la Commune reçoive le signal de la part de BKW Energie SA.

Monsieur Vincent Chappuis demande s'il est possible que la société Sacen SA s'agrandisse. Oui cela est possible. Monsieur Patrick Borruat indique que dans le cadre d'un partenariat pour le Smart metering avec d'autres gestionnaires de réseau, les Services industriels de Genève viennent de rejoindre ce groupement. Cela permettra notamment à la Commune d'acheter des compteurs à un prix préférentiel.

Monsieur Johnny Beyeler demande si l'augmentation des tarifs électrique sera de 25%. Oui c'est le cas. La volonté au sein de Sacen est de stabiliser les prix et de tout faire pour les baisser.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

5. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 155'000.00 pour le renforcement du réseau électrique, à couvrir par le fonds spécial amélioration du réseau (MCH1)

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

En raison de nombreuses demandes d'installation photovoltaïques, le réseau électrique nécessite des travaux de renforcement afin de faire face à ces nouvelles injections de courant.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Monsieur Daniel Rohrbach présente les coûts engendrés par ces travaux :

Travaux	Montant TTC	
Secteur station Haut-du-Village	Fr.	95'400.00
Secteur station Sur Cré	Fr.	41'850.00
Frais divers et imprévus	Fr.	6'800.00
TOTAL HT	Fr.	144'050.00
TVA 7.7%	Fr.	11'091.85
Correction pour arrondi	Fr.	-141.85
TOTAL TTC	Fr.	155'000.00

Monsieur Daniel Rohrbach indique que ces travaux feront l'objet d'une demande de couverture des frais auprès de Swissgrid.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Madame Jeannine Giuliani demande quelle pourrait être la hauteur de la subvention. Jusqu'à 100 %.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr.155'000.00 pour le renforcement du réseau électrique, à couvrir par le fonds spécial amélioration du réseau (MCH1)

6. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Tiago Alexandre Amorim Fernandes

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Tiago Alexandre Amorim Fernandes demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Monsieur Amorim Fernandes est de nationalité portugaise, il est domicilié à Develier depuis sa naissance le 13 février 2002.

Monsieur Amorim Fernandes a terminé ses études à l'Ecole de commerce en 2022 et souhaite effectuer l'école de police. Il est bien intégré dans le village où il jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis pour ses informations et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Tiago Alexandre Amorim Fernandes.

7. Informations du Conseil communal

Monsieur Werner Müller passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Dans un premier temps, Monsieur le maire informe les ayants-droits du point de rencontre d'urgence en lien avec les éventuelles pénuries d'énergie.

Lors d'une catastrophe naturelle, sociétale ou technique ou lors d'une situation d'urgence, la communication et l'information deviennent les éléments-clé décisifs pour continuer à assurer les conditions de base pour la population.

En lien avec les éventuelles pénuries d'énergie et afin d'assurer des canaux de communication et d'information supplémentaires fiables, un projet a été mené en partenariat avec l'Office fédéral de la protection de la population et les cantons. Le Canton du Jura a pu compter sur la collaboration des communes pour mettre à disposition de la population un outil de gestion de crise dans l'inventaire communal.

En cas de panne d'approvisionnement électrique, les personnes en situation d'urgence pourraient se rendre sur place afin d'y être assistées par les autorités. Cela sera le cas en cas de délestages du réseau (coupure annoncée) et de black-out (coupure incontrôlée).

La centrale d'engagements et de télécommunications (CET) de la Police cantonale recevra toutes les demandes d'urgence par les radios POLYCOM. Elle pourra engager la police (117), les pompiers (118) et fera le relais avec la centrale sanitaire de Fribourg pour les demandes d'ambulances (144). Ce service devra être assuré par la Commune 24h/24.

Le point de rencontre d'urgence se trouvera dans le bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8. Il sera équipé d'une radio Polycom, d'une génératrice et de matériel de premier secours. La permanence sera assurée par le personnel communal.

Afin de faire face à d'éventuelles coupures d'électricité, il est recommandé de faire quelques réserves :

- nourriture
- médicament
- lampe de poche ou bougies
- réchaud à gaz
- argent comptant.

L'alimentation en eau serait assurée car l'eau arrive par gravitation au village de Develier. Pour l'alimentation des habitations de Develier-Dessus, la réserve est suffisante. Les fermes entre Develier-Dessus et Bourrignon sont alimentées par le réseau d'eau de Bourrignon par pompage. Ce service est assuré par la Commune de Bourrignon. L'évacuation des eaux usées s'effectue également par gravitation donc cela ne devrait pas poser de problème majeur.

Monsieur Werner Müller remercie Monsieur le maire pour ses explications et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ensuite, Monsieur Gabriel M. Chappuis rend hommage à Monsieur Pascal Hänni qui quitte le Conseil communal au 31 décembre 2022.

« Monsieur le Vice-Maire, Monsieur le conseiller communal, cher ami, cher Pascal,

C'est à la fin de cette année que votre mandat au sein du Conseil Communal se terminera, mandat qui aura duré plus de 11 ans.

Quelle assiduité, quelle continuité, sachant que ces mandats vous ont été confiés par la population et renouveler avec succès à plusieurs reprises.

Vous êtes en charge au niveau du Conseil communal de la Formation, de la Culture, de l'Action sociale, de l'élimination des déchets et des sports, ainsi qu'un nombre impressionnant de représentativité. Vous avez officié en tant que représentant du Conseil Communal à la commission d'école et du cercle scolaire Bourrignon - Develier, en tant que membre du comité de la communauté du collège, en tant que membre du bureau du musée de la Vie jurassienne collection Chappuis-Fähndrich, en tant que membre du comité SEOD, en tant que délégué à l'assemblée du SEDE, en tant que membre du comité du SlowUp Jura et finalement en tant que membre du comité de l'institut Saint-Germain. Vous avez également pris part aux séances de la fête du village, du football club, des activités du GED, ou encore du stand Tir et bien d'autres.

Ainsi, vous avez, d'après une grossière estimation, passé plus de 4'000 h en séance, soit presque 2 ans de vie active pour le bien de la population et le fonctionnement de nos institutions. Oui, Mesdames et Messieurs nous ne pouvons que saluer avec le plus grand respect cet engagement qui mérite nos applaudissements.

Vous avez durant ces longues années accompli votre tâche avec une continuité sans faille, et j'en veux pour preuve votre participation aux séances du Conseil communal. Vous n'avez jamais manqué à votre devoir. La responsabilité qui vous a été confiée par la population, vous l'avez toujours honorée, au plus haut point en cherchant plutôt le consensus que la confrontation. Soyez en remercié et c'est au nom du Conseil communal et de toute la population de Develier que nous vous disons un tout grand merci. Merci pour cette mise à disposition sur une aussi longue période, pendant laquelle nous avons pu apprécier spécialement votre amabilité et votre entregent. Cette habilité d'avoir un contact facile, vous a permis, avec succès, d'apporter les meilleurs vœux du Conseil Communal aux jubilés qui vous ont reçu avec plaisir. De plus, c'est surtout dans les écrits que vous avez fait preuve d'une rare faculté à rapporter les discussions, qui parfois, pouvaient être mouvementées. Un de vos grands succès récent est certainement la constitution du nouveau cercle scolaire Bourrignon-Develier, conduit à la pleine satisfaction des habitants et écoliers de Bourrignon ainsi que des enseignants de Develier.

Aussi, je ne voudrais aujourd'hui pas oublier de remercier votre épouse, vos enfants, qui souvent ont dû se passer de votre présence, étant donné le nombre impressionnant de séances que vous avez fréquentées, pour le bien de la population. Vous avez aussi, par votre activité, porté nos valeurs au sein de la démocratie, qui aujourd'hui prennent encore plus d'importance, au vu des événements qui nous entourent. Les membres du Conseil vous souhaitent une retraite des affaires communales bien méritée, et vous disent, d'ores et déjà, que vous serez toujours le bienvenu parmi nous.

Nous vous souhaitons, Monsieur le Vice-Maire, Monsieur le conseiller communal, cher ami, ainsi qu'à votre famille, nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et plein succès dans la continuité de vos engagements professionnels et privés. Aussi, c'est pour vous remercier que j'ai l'honneur de vous

remettre ce bouquet de fleurs, cette caisse de délicieux nectar que vous saurez certainement apprécier avec vos amis, ainsi qu'un montant pour alimenter des instants de plaisir partagés.

Avec nos applaudissements. »

Monsieur Pascal Hänni remercie le Conseil communal et la population et dit tout le bonheur qu'il a eu à participer à la vie politique du village.

Monsieur Gabriel M. Chappuis remercie les employés communaux, les membres du Conseil communal ainsi que les membres de toutes les commissions pour le travail fourni durant cette année. Il remercie également les employés, le personnel du Triage forestier Rangiers-Sorne et les écoliers pour les magnifiques décorations de Noël.

8. Divers

Monsieur Werner Müller ouvre la discussion pour les divers.

Madame Madeleine Chappuis parle de manière poétique de la permaculture et précise que 110 kg de légumes ont été récoltés cette année.

« La plainte des légumes ! Sans permaculture !

Quand t'as plus un radis, plus de beurre à mettre dans les épinards, ni de piment dans ta vie, tu te dis que les carottes sont cuites, que c'est la fin des haricots, tu te prends le chou pour un rien, t'as du sang de navet et la tête comme une citrouille, tu ne te mêles même plus de tes oignons, bref t'en as gros sur la patate, t'es tout juste bon à manger les pissenlits par la racine. Je ne vous raconte pas de salade !!!! J'ai beau avoir un petit pois dans le ciboulot et un cœur d'artichaut. Je ne suis pas née de la dernière pluie. Alors plutôt que de faire le poireau comme un cornichon, je préfère appuyer doucement sur le champignon ! Quoi, je ne fais pas le poids ? Chiche !

Mais chez nous à la permaculture, la gaîté, la convivialité, la positivité règne autour de nos bacs ! Si bien que nos légumes poussent à toute allure ! Cette année, nous avons récolté 106.200kg de légumes sans engrais sur 24,5 m².

Pas mal ! Vous serez toujours tous les bienvenus parmi nous ! Un tout grand merci au Conseil communal et l'administration pour son aide précieuse et nous avoir permis de nous y établir.

Joyeux Noël à tous et à bientôt autour de nos bacs ! »

Monsieur Gérard Rais, de manière humoristique et par le geste, parle des pannes d'électricité et de la possibilité d'acheter une lampe frontale pour y faire face.

Monsieur Paul-Emile Schaffner, en lien avec le point 4 du présent ordre du jour, souligne que le règlement déposé publiquement ne se trouvait pas le site internet et souhaite, qu'à l'avenir, cela soit le cas. Le Conseil communal prend note de cette remarque. A noter qu'il s'agit d'un oubli de l'administration.

Monsieur Dominique Scheurer demande si le Conseil communal a prévu quelque chose pour régler la circulation à la Route de Courtételle et au Quatre-Faulx. Le concept de circulation prévoit certaines mesures dans ce secteur. Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal.

Monsieur le maire informe les ayants-droits de la volonté des villes et agglomérations de réduire systématiquement la vitesse à 30 km/h dans les localités afin de limiter le bruit de la circulation routière. Cette information est parue ce jour dans les médias.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le vice-président remercie les personnes présentes ce soir. Il adresse également ses remerciements aux Autorités communales et à l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli. Il exprime également sa gratitude pour les efforts consentis pour la réalisation des belles décorations de Noël. Il présente ses meilleurs vœux à toutes et tous. Il tient également à féliciter Madame Elisabeth Baume-Schneider pour sa brillante élection au Conseil fédéral.

Il lève l'Assemblée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le vice-président : le secrétaire :

Werner Müller

V. Chételat